RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17 février 2022

OBJET :

DE-22-02-1-07) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE OCTROYEE A LA VINCEM POUR LA REALISATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 43, AVENUE DU CHATEAU A VINCENNES

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 février 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU).
Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220217-lmc1H9123H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/02/2022
Date de Publication : 22/02/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article 2258 du Code Civil ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 accordant une subvention pour surcharge foncière à la société VINCEM, Société d'Economie Mixte de la Ville de Vincennes, afin de réaliser l'opération de construction de 6 logements sociaux (2PLAi/2PLUS/2PLS), sis 43 avenue du Château à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 10 février 2022,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VINCEM, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération de construction de 6 logements (2 PLAi/2PLUS/2PLS) sis 43, avenue du Château à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220217-Imc1H9123H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/02/2022
Date de Publication : 22/02/2022